



Assemblée générale

Distr. générale
23 mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 158 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix
au Moyen-Orient : Force des Nations Unies
chargée d'observer le désengagement**

Modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/67/857). Tandis qu'il en étudiait la version préliminaire, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, puis, le 22 mai 2013, des réponses écrites. Les documents qu'il a examinés et ceux dont il a tiré des renseignements d'ordre général sont énumérés à la fin du présent rapport.

2. **Le Comité consultatif estime que ni la note du Secrétaire général ni les explications fournies par ses représentants ne sont suffisamment claires ou suffisamment bien étayées pour offrir une justification transparente des diverses demandes de ressources additionnelles. Ses observations et recommandations figurent ci-dessous.**

II. Ressources additionnelles demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

3. D'après la note du Secrétaire général, au cours de l'exercice 2012/13, les conditions de sécurité s'étant détériorées en Syrie, la FNUOD a transféré son personnel civil de Damas au camp Faouar, où il a fallu construire des bureaux et des



logements supplémentaires et renforcer et améliorer l'infrastructure de sécurité. En outre, en raison de la situation, le lieu d'affectation a changé de catégorie, ce qui s'est traduit par l'octroi de prestations supplémentaires au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national (A/67/857, par. 2).

4. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 66/276, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 45 992 000 dollars (montant net : 44 929 300 dollars) pour le fonctionnement de la FNUOD du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Selon le rapport du Secrétaire général, les besoins additionnels s'élèvent à 8 593 100 dollars, dont 619 900 dollars maximum pourront être couverts moyennant la réaffectation des ressources approuvées. Le Secrétaire général propose donc au titre du fonctionnement de la Force un montant brut révisé de 53 965 200 dollars (montant net : 52 716 400 dollars), soit une augmentation d'un montant brut de 7 973 200 dollars (montant net : 7 787 100 dollars) par rapport au montant brut de 45 992 000 dollars (montant net : 44 929 300 dollars) approuvé par l'Assemblée générale dans la résolution 66/276. Le montant additionnel représente une augmentation de 3 317 100 dollars au titre du personnel civil et une augmentation de 5 240 600 dollars au titre des dépenses opérationnelles, partiellement contrebalancées par une diminution de 584 500 dollars au titre du personnel militaire. Le Comité consultatif note que, lorsqu'il a examiné le budget de la FNUOD pour l'exercice 2013/14, il a été informé qu'il n'était pas prévu de dépassement du montant total du crédit ouvert pour l'exercice 2012/13.

5. Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a examiné le budget de la FNUOD pour l'exercice 2013/14, il a été informé qu'il était prévu un dépassement de 3 940 000 dollars du montant prévu au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13, que le Secrétaire général entendait compenser ce dépassement en réaffectant des ressources, et que si certaines dépenses ne pouvaient être couvertes au moyen du budget approuvé pour l'exercice, les dispositions voulues seraient prises en temps utile pour que les organes délibérants approuvent des fonds supplémentaires (voir A/67/780/Add.1, par. 11). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que comme la situation en Syrie avait continué d'évoluer et vu qu'il n'avait pas été prévu, dans le budget de 2012/13, de ressources correspondant aux prestations supplémentaires devant être versées au personnel civil, il s'était avéré que la FNUOD ne pourrait pas assumer les dépenses supplémentaires dans les limites du budget approuvé.

6. Le montant estimatif des ressources additionnelles nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13, soit 3 317 100 dollars, correspond à une augmentation de 32,3 % par rapport au montant alloué. Pour le personnel international, le montant proposé s'élève à 9 235 800 dollars, soit une augmentation de 1 682 100 dollars, ou 22,3 %, par rapport au montant alloué dans le budget, cette augmentation s'expliquant par le fait que le versement d'une prime de danger a été approuvé à compter du 1^{er} juin 2012 et que le lieu d'affectation est passé de la catégorie C à la catégorie E le 1^{er} janvier 2013 (A/67/857, par. 5).

7. Pour le personnel recruté sur le plan national, le montant proposé s'élève à 4 140 800 dollars, soit une augmentation de 1 475 000 dollars, ou 55,3 %, par rapport au montant alloué dans le budget, cette augmentation s'expliquant par le fait que le versement d'une prime de danger a été approuvé à compter du 1^{er} juin 2012 et par les mesures spéciales approuvées par le Bureau de la gestion des ressources humaines (ibid., par. 6). Les observations et recommandations du Comité consultatif

concernant le fait que le barème des traitements du personnel local est exprimé en dollars des États-Unis apparaissent dans son rapport sur le projet de budget de la FNUOD pour l'exercice 2013/14 (voir A/67/780/Add.1, par. 23 à 27).

8. En ce qui concerne le personnel temporaire (autre que pour les réunions), le montant additionnel demandé, soit 160 000 dollars, correspond à deux emplois de temporaire qu'il est proposé de créer au Bureau du commandant de la Force – un de conseiller principal du commandant (P-5) et un d'analyste des informations sur la sécurité (P-3) – en raison des conditions de sécurité qui règnent dans la zone de la mission. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé, lorsqu'il a examiné le projet de budget de la Force pour l'exercice 2013/14, que les fonctions de conseiller principal (P-5) étaient exercées par un fonctionnaire qui y était affecté à titre temporaire depuis novembre 2012, et que celles d'analyste des informations sur la sécurité l'étaient par un consultant depuis octobre 2012 (voir A/67/780/Add.1, par. 31). Ces dispositions ont pris fin et des emplois de temporaire ont été créés. À cet égard, le Comité a été informé que le P-5 était occupé depuis le 22 avril 2013 et que le P-3 serait pourvu à la fin mai 2013 au plus tard.

9. Le Comité consultatif note qu'il n'a pas été informé que ces emplois de temporaire avaient été approuvés par le Contrôleur, à titre exceptionnel, avant son examen de la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la FNUOD pour l'exercice 2012/13. Il a été informé que, lorsqu'il était apparu clairement que la Force ne pourrait pas couvrir l'ensemble des dépenses sans dépasser le budget approuvé, la création des deux emplois avait été demandée dans la note du Secrétaire général. **Le Comité consultatif note que la demande de création des emplois de temporaire P-5 et P-3 au Bureau du commandant de la force a été faite à titre rétroactif à l'occasion d'une demande de ressources additionnelles pour la Force. Il estime que cette façon de procéder manque de transparence et recommande que le Secrétaire général soit invité à faire preuve de cohérence et de clarté lorsqu'il établit les projets de budget et lui fournit les explications qu'il demande.**

10. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que le montant additionnel de 160 000 dollars demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) correspondait à trois mois de traitement et de dépenses communes de personnel pour chacun des emplois. **Le Comité n'est pas opposé à ce que les deux emplois de temporaire soient créés à partir de la date où ils ont été pourvus et jusqu'à la fin de l'exercice 2012/13, et il recommande donc que le montant correspondant soit réduit de 41 000 dollars.**

11. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des montants additionnels demandés par le Secrétaire général pour le personnel civil de la FNUOD, sous réserve de la réduction qu'il a recommandée au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au paragraphe 10 ci-dessus.**

12. Le montant supplémentaire demandé au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 est de 5 240 600 dollars, soit une augmentation de 42,4 % par rapport au crédit approuvé.

13. Un montant supplémentaire de 4 287 600 dollars est demandé au titre des installations et infrastructures, pour : a) la modernisation des infrastructures qui ont été mises en place en matière de sécurité; b) la construction de bureaux et de

logements supplémentaires au camp Faouar par suite de la réaffectation de 110 membres du personnel civil venus de Damas; et c) le transfert de 30 membres de contingent qui faisaient partie d'un bataillon de logistique et qui viendront renforcer la compagnie de réserve de la FNUOD (A/67/857, par. 9). Après avoir demandé des précisions, le Comité a obtenu des renseignements complémentaires sur les besoins au titre des installations et des infrastructures, à savoir notamment l'achat d'installations préfabriquées, les groupes électrogènes, le matériel d'hébergement, les services de réaménagement, les services de construction et les carburants et lubrifiants (voir tableau ci-dessous) :

<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>	<i>Montant (en dollars)</i>
Installations préfabriquées	3 locaux modulaires et blocs sanitaires	863 300
Groupes électrogènes	4 groupes électrogènes pour les postes d'observation (postes 80, 60, 27 et 10)	230 000
Matériel d'hébergement	Climatiseurs, literie et autres	120 000
Services de réaménagement et de rénovation	Installations d'égouts et d'élimination des déchets	120 000
	Modernisation/agrandissement des cuisines et salles à manger du camp Faouar	250 000
	Goudronnage et réparation des routes après les travaux d'électricité et de construction d'égouts	120 000
Total partiel		490 000
Services de construction	Alimentation en électricité des installations préfabriquées	100 000
	Construction de fondations pour les installations préfabriquées	50 000
	Remplacement des vieux systèmes d'égouts et de traitement des eaux usées	700 000
	Mesures diverses en appui au renforcement de l'infrastructure au camp Faouar	1 200 000
Total partiel		2 050 000
Carburants et lubrifiants	Fourniture en gazole pour assurer le fonctionnement des groupes électrogènes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7	534 000
Total		4 287 600

14. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la modernisation de l'infrastructure en place en matière de sécurité supposait le renforcement des murs d'enceinte et l'installation d'un système de surveillance télévisuel en circuit fermé, qui était d'ailleurs en cours. Le Comité a appris qu'en vue de la construction de nouveaux bureaux et logements, des modules préfabriqués, des groupes électrogènes, des unités de traitement des eaux et du matériel électrique avaient déjà été commandés au moyen de contrats-cadres. Quant au 30 militaires redéployés en août 2012 du camp Ziouani, leur camp de base, au camp Faouar, le Comité a été informé que le camp Faouar ne comptait pas suffisamment de bureaux

et de logements pour héberger tous les membres du personnel militaire et civil. Les membres du personnel civil transférés au camp Faouar étaient ainsi installés à tour de rôle dans d'anciens bureaux. Après avoir sollicité un complément d'information, le Comité a appris que le 22 mai 2013, 45 membres du personnel civil au total, donc 25 recrutés sur le plan international et 20 sur le plan national, ainsi que 341 membres du personnel militaire, étaient actuellement hébergés au camp Faouar. Il a par ailleurs été informé que la FNUOD avait fini de transformer en logements des bâtiments à usage de bureaux et qu'elle avait commencé de prendre les mesures voulues pour préparer le site.

15. Il a été précisé au Comité consultatif que le montant total de 1 200 000 dollars demandé dans le tableau ci-dessus pour financer le renforcement de l'infrastructure du camp Faouar comprenait les frais afférents à la modernisation des systèmes électriques pour veiller à ce que toutes les installations, y compris la nouvelle infrastructure en matière de sécurité, soient alimentées en électricité de manière fiable. Dans le cadre de la modernisation du système électrique, il est prévu d'installer des groupes électrogènes au déclenchement automatique et de poser de nouveaux câbles électriques dans tout le camp. Après avoir demandé des renseignements complémentaires, le Comité a été informé que les crédits demandés correspondaient à l'acquisition de deux groupes électrogènes de 1 500 kilovoltampères au prix unitaire de 400 000 dollars; au remplacement des câbles pour un montant estimatif de 200 000 dollars; et à l'achat de 10 boîtiers de distribution au prix unitaire de 20 000 dollars. Il lui a aussi été précisé que le principal centre de traitement des eaux usées du camp Faouar serait rénové, agrandi et modernisé pour le mettre aux normes du Département de l'appui aux missions. Le Comité a été informé qu'aucun projet majeur de construction ou d'aménagement n'était prévu au camp Ziouani pour l'exercice 2012/13.

16. S'il encourage le Secrétaire général à doter la Force d'installations adaptées et sûres pour son personnel militaire et civil, le Comité consultatif doute néanmoins qu'il reste suffisamment de temps pendant l'exercice en cours pour affecter la totalité des montants demandés au titre des installations et infrastructures. Par ailleurs, les renseignements qui lui ont été communiqués ne lui ont pas permis de se faire une idée claire des progrès accomplis ni des montants engagés dans les travaux envisagés. Le Comité recommande donc que le montant des ressources demandées au titre des installations et infrastructures soit réduit de 429 000 dollars. Si des ressources s'avéraient nécessaires à cette rubrique en 2012/13, il devrait en être rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget. Le Comité prie le Secrétaire général de faire part à l'Assemblée générale de l'état d'avancement des projets de construction et d'aménagement lorsque celle-ci examinera sa note sur les modalités de financement de la Force.

17. S'agissant de l'informatique, le dépassement de crédits à hauteur de 9 800 dollars s'explique par l'acquisition de matériel supplémentaire du fait du transfert de personnel au camp Faouar et au camp Ziouani pour des raisons de sécurité (A/67/857, par. 10). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce dépassement de crédits concernait la mise sur pied et l'équipement d'un site de secours ou de remplacement destiné au commandement et au quartier général de la Force au camp Ziouani avec le matériel informatique nécessaire, notamment aux visioconférences.

18. Un montant supplémentaire de 460 000 dollars est demandé au titre du matériel spécial pour l'acquisition de jumelles et d'appareils de vision nocturne devant renforcer les capacités d'observation de la FNUOD dans son théâtre d'opérations afin de tenir compte de l'évolution de la situation en matière de sécurité (A/67/857, par. 11). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce montant supplémentaire concernait l'acquisition de six paires de jumelles infrarouges multifonctions à longue portée qui permettraient à la Force de mener davantage d'opérations nocturnes grâce à des capacités d'observation à longue portée. Ayant demandé un complément de renseignements, le Conseil a été informé que le coût élevé des jumelles s'expliquait par l'acquisition prévue d'un système d'observation spécialisé, la FNUOD ayant besoin d'enregistrer les images vues et de disposer des capacités lui permettant de faire fonctionner le système à distance à partir d'un lieu sûr. L'enregistrement des images permettrait à la Force de mettre en évidence les violations de l'accord de dégagement et de faire rapport aux parties en conséquence sans exposer la personne faisant fonctionner le système aux dangers que représentaient les tirs d'obus. Il a été indiqué au Comité que l'acquisition de matériel d'observation était devenue une priorité supplémentaire du fait de la grave détérioration de la situation en matière de sécurité au cours des derniers mois, qui s'était traduite par une réduction du nombre de patrouilles mobiles pouvant être menées par la Force. S'étant renseigné plus avant, le Comité a été informé qu'en fait, la Force avait acquis au cours des exercices financiers précédents un total de cinq paires de jumelles infrarouges multifonctions à longue portée similaires à celles demandées pour l'exercice 2012/13 et que la proposition actuelle se fondait sur le coût unitaire réellement payé pour ce type d'équipement au cours de l'exercice 2011/12. Le Comité note par conséquent que le projet d'acquisition du matériel d'observation permet de fait l'expansion d'un système existant déjà à la FNUOD. **Bien que le Comité consultatif soit préoccupé par le manque de transparence caractérisant cette requête, il ne voit pas d'objection à ce que les ressources demandées au titre du matériel spécial nécessaire à la FNUOD pour l'exercice 2012/13 soient allouées.**

19. À l'exception de la réduction recommandée au titre des installations et infrastructures au paragraphe 16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des dépenses de fonctionnement.

III. Conclusion et recommandation

20. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées au paragraphe 14 de la note du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 7 503 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et mettre ce montant en recouvrement. Ledit montant viendra s'ajouter aux 45 992 000 dollars déjà alloués et mis en recouvrement pour le même exercice au titre des dispositions de la résolution 66/276 de l'Assemblée générale.**

Documentation :

- Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/705)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (A/67/780/Add.1)
 - Résolution 66/276 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
-